

Délibération DEL-B-2025-114

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Absents (3) : Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, François MARY

Date de convocation : 19-11-2025

Secrétaire de séance : Dany GRELLIER

PETITE ENFANCE

Espace petite enfance de Nueil-Les-Aubiers : demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative au régime de délégations au bureau et au président ;

Vu la délibération du bureau communautaire DEL-B-2024-052 du 11 juin 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Considérant la nécessité d'actualiser le coût prévisionnel global et le plan de financement initial au stade de la faisabilité porté par la délibération susvisée en lien avec les présentes demandes de subventions.

Le cout prévisionnel global au stade de l'avant-projet définitif est présenté ci-dessous ainsi que le plan de financement identifiant les dépenses et les recettes afférentes pour la réalisation de l'espace Petite Enfance à Nueil-Les-Aubiers.

Dépenses	€ HT	Recettes €		%
Maitrise d'œuvre (11,16%) + OPC	123 876,00	Subventions	1 149 832,50	80%
Travaux de construction	1 110 000,00	CAF	662 470,00	46%
Bureaux d'études et frais annexes	91 066,00	MSA	46 000,00	3%
Tolérance et aléas	75 148,50	Etat – DSIL DETR	441 362,50	31%
Révisions de prix, imprévus, aléas	37 200,00	Autofinancement	287 458,00	20%
TOTAL	1 437 290,50		1 437 290,50	

Le bureau communautaire, est invité à :

- solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs telles que présentées selon le coût prévisionnel et actualiser le plan de financement de l'opération en conséquence de tel que présenté ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le - 2 DEC. 2025

Notifié ou publié le - 2 DEC. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



[Signature of Pierre-Yves Marolleau]